

IMMOBILIER JUDICIAIRE

PROFESSIONS

QU'ADVIENDRA-T-IL DU PALAIS DE JUSTICE PARISIEN ?

Qu'adviendra-t-il du Palais de justice parisien ? Quels sites seront finalement arrêtés par le gouvernement pour bâtir de nouvelles installations ? Ces questions ont alimenté les débats le 24 juin dernier lors d'une conférence organisée à l'initiative de l'avocat et candidat au dauphinat, Édouard de Lamaze. Des préoccupations illustrant le souci de ne pas rester en marge d'un processus amorcé en 1995 par les pouvoirs publics.

Instituée « Le droit au cœur de la cité », la conférence-débat organisée par Édouard de Lamaze s'inscrit dans un contexte politique mouvementé. Pour marquer l'ouverture officielle de sa campagne, le candidat au dauphinat n'a pas craint de raviver une polémique ancienne. Et l'actualité lui a donné raison. Le choix préalable du thème de la soirée — le déménagement du Palais de justice parisien — s'est finalement avéré très judicieux : la veille, un communiqué officiel du ministère de la Justice sur l'immobilier judiciaire faisait état du calendrier arrêté par l'établissement public du Palais de justice de Paris (E.P.P.J.P.), fixant au 13 juillet prochain la date d'une éventuelle décision sur le choix du site du nouveau Palais.

Prévu depuis quelques mois, cette conférence ne pouvait donc pas mieux tomber. Pour les opposants au projet gouvernemental, Édouard de Lamaze en tête, la réunion devenait une plate-forme susceptible de donner écho à leurs revendications : « Aujourd'hui est une date importante car la décision du lieu d'implantation du futur Palais pourrait être prise avant l'été », a précisé Jean-Claude Magendie, président du Tribunal de grande instance mais aussi président du comité d'orientation de l'E.P.P.J.P., qui a appelé à la concertation et au dialogue lors de l'ouverture des débats.

Candidat au dauphinat, Édouard de Lamaze a ainsi prouvé à ses auditeurs qu'il était non seulement capable d'anticiper mais aussi de mobiliser autour d'une problématique commune. Malgré les obstacles annoncés, il n'entend pas lâcher prise : « J'énonce un principe » ; il a la brutalité des idées simples, « et, si je suis prêt à le nuancer, je ne suis pas disposé à y renoncer », a-t-il déclaré dans son intervention introductory, avant d'ajouter fermement : « On veut démanteler notre Palais de justice. Dans toute la force de ma volonté, dans toute la mesure de mes moyens même s'ils ne sont que ceux d'un candidat, je suis déterminé à m'y opposer ». Partagée par ses pairs, cette position a ensuite été appuyée par la déclaration de l'actuel Bâtonnier de Paris, Jean-Marie Burguburu. Si son intervention n'était pas au programme, elle était justifiée par les événements de la veille. La publication du communiqué du ministère de la Justice a donné lieu à une séance extraordinaire du Conseil de l'ordre, le 24 juin, soit quelques heures avant le début de la conférence-débat. « Nous devions prendre une position claire et je viens immédiatement vous l'annoncer », a expliqué le Bâtonnier devant une salle comble. Dans une résolution votée à l'unanimité — « moins une abstention et une voix contre », a-t-il précisé —, le Conseil de l'ordre affirme « son attachement à l'unité de lieu de la Cour d'appel et du Tribunal de grande instance de Paris ». Le représentant des avocats parisiens a en outre profité de la tribune qui lui était offerte pour lancer un appel à manifester le 6 juillet prochain sur le site du Palais. Enfin, la concertation organisée par les pouvoirs publics a fait l'objet de vives critiques de la part de Jean-Marie Burguburu qui s'est dit indigné car « les négociations promises n'ont pas vraiment eu lieu ».

Soutenus par la majorité de l'auditoire, ces propos n'ont pas trouvé le même écho auprès de la secrétaire d'État aux Droits des victimes. Conviee par Édouard de Lamaze à ce débat, Nicole Guedj a invité au dialogue en précisant que : « Rien n'est encore fait ni décidé ».

Des déclarations rassurantes qui n'ont pas su convaincre l'assemblée. À plusieurs reprises, les divers interlocuteurs ont mis en cause l'organisation même de la concertation. Édouard de Lamaze d'abord : « Voyez la liste des membres du collège du comité d'orientation : il faut une loupe pour y trouver la présence d'un avocat ! ». Soutenu ensuite par Antoine Genty, avocat, président de l'association Droit et Procédure qui conteste que : « Les avocats sont en temps et en nombre les premiers usagers du Palais. Or sur les sept membres de droit du conseil d'administration de l'E.P.P.J.P., on ne compte pas un seul avocat ». Les arguments avancés par les

PROFESSIONS

pouvoirs publics pour justifier le projet de démantèlement de l'actuel Palais ont ensuite fait l'objet d'une contestation similaire. Pour certains, ce projet risque de porter atteinte au prestige de la justice en général. « On ne peut pas la reléguer en périphérie. Elle est au cœur de la société, elle doit donc être prodiguée au cœur de la cité », s'est indigné Paul-Albert Iweins, ancien Bâtonnier. Pour d'autres, il fragilise encore l'unité de la justice. Selon Jean-Luc Goussard, avocat associé du cabinet White & Case : « Le Palais doit rester un lieu de rencontre. Un nouvel éclatement serait préjudiciable ». Édouard de Lamaze a, quant à lui, mis l'accent sur une tentative d'inféodation du pouvoir judiciaire. « Oserait-on faire subir le même sort aux deux autres pouvoirs ? », s'est-il interrogé, avant d'ajouter, provoquant l'hilarité générale : « Je ne croirais le contraire que le jour où l'on aura proposé le transfert de l'Élysée à Nanterre ou Bobigny, et de l'Assemblée nationale à Vanves ou Crétel ».

Mais la critique, pour être constructive, doit s'accompagner de propositions concrètes. Le candidat au dauphinat avait bien préparé cette étape en donnant la parole, en fin de séance, à deux spécialistes incontestés du droit des nouvelles technologies, Alain Bensoussan et Olivier Iteanu. L'exposé du premier, sur le tribunal du futur, a notamment permis de contester l'un des arguments majeurs avancés par les pouvoirs publics pour justifier le démantèlement du Palais de justice, à savoir le manque d'espace dans les installations actuelles. « Le triomphe des nouvelles technologies a d'abord une conséquence directe : on gagne beaucoup d'espace, selon la loi bien connue : plus la technique est évoluée, moins elle prend de place », a d'abord rappelé Édouard de Lamaze. En effet, depuis le premier état des lieux réalisé en 1995, relatif au projet de transfert d'une partie du Palais, les modes de communication ont connu un bouleversement majeur. Et, comme l'a souligné Alain Bensoussan : « Le tribunal du futur existe déjà dans d'autres pays. Il ne manque plus qu'une volonté politique et économique pour le mettre en œuvre en France ».

Le démantèlement des installations actuelles permettrait-il donc d'occulter les vrais problèmes auxquels la justice devrait faire face ? « Très certainement », a estimé Laurence Bedossa. Selon cette avocate pénaliste, le transfert prévu par les pouvoirs publics sert à esquiver de nécessaires réformes de fond : « À quoi servirait un déménagement en état sans faire un état des lieux des vicissitudes du pénal ? », a-t-elle déploré avant de laisser la parole à l'un de ses confrères.

Refusant d'être qualifiés de « passéistes », les interlocuteurs ont tous insisté sur l'importance de nouvelles réformes. Mais celle proposée en l'occurrence par le gouvernement a été unanimement rejetée par l'assemblée. Une position bien résumée par Jean-Luc Goussard : « Nous pouvons nous transformer à l'intérieur même de notre Palais. Cette solution coûterait certainement moins cher que les horreurs habituelles bâties en périphérie parisienne ».

En commençant sa campagne par cet épineux problème, Édouard de Lamaze est parvenu à mobiliser ses pairs et à créer une unité que certains pensaient perdue. Les qualités du prince ? Certes, mais renforcées par un projet concret visant à entreprendre ce qu'il appelle « une vraie rénovation » de la justice, symbolisée par son Palais parisien. Une idée qu'il résume en une formule : « Un Palais ancestral pour une justice nouvelle ? Un bâtiment vénérable et une technique moderne ? L'ancien et le nouveau sont non seulement compatibles, mais complémentaires ».

Gwenn Rambaud